

## **Actualités de l'ORMR : Évaluations des risques au point de prestation de soins, enquête sur le syndrome post-COVID-19, dernier appel pour proposer un résident ou une résidente d'exception (6 juillet 2023)**

### **Évaluations des risques au point de prestation de soins**

À la suite de la mise à jour du [Document d'orientation sur la COVID-19](#) du ministère de la Santé communiquée le [23 juin](#), l'ORMR souhaiterait clarifier l'évaluation des risques au point de prestation de soins (ERPPS) et son importance pour la préservation de la santé et de la sécurité des résidents.

Une ERPPS évalue la tâche, la patiente ou le patient et l'environnement afin de trouver les précautions les plus adéquates à prendre pour cette interaction ou tâche particulière. Elle doit être effectuée par chaque travailleur ou travailleuse de la santé et membre du personnel de la maison de retraite avant toute interaction et tâche effectuée avec la patiente ou le patient. L'objectif est de déterminer l'existence d'un risque d'exposition à une infection pour le travailleur ou la travailleuse de la santé ou d'autres personnes. Une ERPPS faite par le travailleur ou la travailleuse de la santé devrait inclure la fréquence et la probabilité des interventions médicales de routine ou urgentes produisant des aérosols (IMPA).

Pour en savoir plus sur les ERPPS, veuillez consulter le [Document d'orientation COVID-19 : Équipements de protection individuelle \(ÉPI\) pour les travailleurs et travailleuses de la santé et les entités de soins de santé](#) du ministère de la Santé.

Si vous avez des questions, veuillez envoyer un courriel à l'adresse [info@rhra.ca](mailto:info@rhra.ca) ou composer le 1 855 275-7472.

### **Enquête fédérale sur le syndrome post-COVID-19**

Statistique Canada et l'Agence de la santé publique du Canada ont lancé [l'Enquête canadienne sur la santé et la COVID-19 \(ECSC\)](#), une enquête fédérale qui comprend des questions sur le syndrome post-COVID-19 (SPC). Le SPC, également appelé « COVID-19 long », désigne les effets à long terme de la COVID-19, dans lesquels les personnes sont confrontées à de nouveaux symptômes, et à la réapparition ou à la persistance des symptômes après avoir contracté le virus.

Si vous présentez un SPC et souhaitez [participer](#) à l'enquête, celle-ci est disponible [ici](#) et restera ouverte jusqu'au **29 août 2023**. Il s'agit d'une enquête à participation volontaire et les renseignements recueillis seront confidentiels et seront utilisés à des fins statistiques uniquement.

Pour toute question relative à l'enquête, veuillez envoyer un courriel à l'adresse [SPB.PCIRB@onatio.ca](mailto:SPB.PCIRB@onatio.ca).

### **Dernière chance pour présenter une candidature au Prix d'excellence aux résidents exceptionnels!**

C'est le dernier appel pour présenter vos candidatures au Prix d'excellence aux résidents exceptionnels de l'ORMR. Si vous n'avez pas présenté de candidature, il est encore temps!

Proposez une résidente ou un résident [ici](#) avant demain, **vendredi 7 juillet 2023**, et racontez-nous l'effet positif que ses actions ont sur la vie d'autrui. Le lauréat ou la lauréate du Prix d'excellence aux résidents exceptionnels, ainsi que les candidats remarquables, seront récompensés lors de l'assemblée générale annuelle et de la cérémonie de reconnaissance en ligne de l'ORMR qui auront lieu dans l'année.

Si vous avez des questions ou si vous souhaitez soumettre une candidature par courriel, contactez-nous à l'adresse [communications@rhra.ca](mailto:communications@rhra.ca).